

**Présents :** BELLAMY M.J. SAVATIER J.C. DUPUY F. GOURDEAU E. MARTEAU R. MICHEL-CHAGNOT R. MICHOT T. PELTIER S. RAMEIX S. METAIS D. SONNEVILLE-COUBE B. (arrivé à 21h30)

**Absents :** CALVEZ C. a donné pouvoir à MICHEL-CHAGNOT R. ; ROUX P. a donné pouvoir à SONNEVILLE-COUBE B. ; BELLAMY J.P. a donné pouvoir à BELLAMY M.J. ; QUESNEL F. ;

~~

Le Conseil Municipal :

- Prend connaissance :

- Du décompte des indemnités de conseil du trésorier, pour l'exercice 2017, et en accepte le versement à M. Challot ;
- Du devis de SOREGIES pour l'installation de l'éclairage public et de 2 candélabres sur le parking face au lavoir, dans le cadre de l'aménagement du bourg ;
- De la proposition de renouvellement du contrat SEGILOG prestataire de services informatiques pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à signer le contrat.
- Aménagement du bourg : Le maire présente l'analyse des offres réalisée par l'ATD et soumise à la commission d'appel d'offres qui propose de retenir les entreprises TPPL pour le lot n° 1, RBTP pour le lot n° 2 et SVJ Paysages pour le lot n° 3. Le conseil accepte. Le Maire précise qu'une réunion publique est prévue pour présenter le projet d'aménagement, et l'organisation des travaux avec les entreprises retenues.

Voirie : Le Maire informe que Rue du Gué Ste Marie, la circulation de camion s'est développée depuis la mise en place de l'interdiction de traverser le bourg. Pour remédier à ce problème une limitation de tonnage avec circulation alternée est envisagée.

Bâtiments : Travaux des locaux associatifs toujours en cours. Aménagement de la cour programmée à partir de la semaine prochaine. Le Maire précise qu'une réunion avec les présidents d'associations sera organisée pour fixer les conditions et mettre en place un planning d'occupation des locaux.

Ecole - salle de motricité : devis pour l'installation de rideaux en cours.

City stade : La plate-forme est réalisée. Après la réalisation de l'enrobé et 3 semaines de séchage, la structure pourra être installée. Le marquage au sol sera probablement envisagé qu'au printemps en fonction des conditions météorologiques.

- Questions et correspondances diverses :

Madame le Maire propose :

- de signer une convention avec la Société PHILINE Service Animaux pour gérer le problème de divagation des animaux domestiques (chiens, chats et NAC -Nouveaux Animaux de Compagnie) sur la voie publique avec capture, prise en charge en urgence des animaux, enlèvement et échange des informations avec la fourrière. Le conseil accepte.

- informe qu'une sage-femme, Mme Lhoumeau Nathalie, s'installe dans la maison de santé à compter du 15 décembre prochain.

- l'installation d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) dans le pavillon situé 4 Rue de Lavoisier. Les personnes intéressées ont l'accord de principe de la PMI. Le conseil donne également son accord de principe pour la location au prix de 300 € la 1<sup>ère</sup> année d'activité.

Séance levée à 21 h 55.

Date à retenir :

- le 28/10 – Ste Barbe aux Trois-Moutiers

